Question écrite de Loïc Fraiture pour le groupe PTB*PVDA au conseil communal de Saint-Gilles, concernant les détails du transfert des 250 logements de la Régie vers le Foyer.

Madame Marcus.

Nous vous interrogions déjà en octobre au moment où le transfert de logements de la Régie vers le Foyer n'était encore que des rumeurs lancées par certains élus sur Facebook. Notre échange s'était conclu par une promesse de votre part, après plusieurs demandes d'informations complémentaires : "Mais je peux déjà vous donner un petit canevas de ce que nous possédons comme informations." Nous attendons toujours ces informations. Pourriez-vous nous transmettre :

- La liste des bâtiments concernés.
- Les loyers qui y sont pratiqués ainsi que les charges.
- Les projections, si elles existent, des nouveaux loyers+charges sous le régime Foyer.
- Le mécanisme que vous comptez mettre en place pour éviter que des locataires voient leur loyer augmenter.

Pourriez-vous également nous expliquer ce qui va se passer pour les locataires actuels qui ne rentreraient pas dans les conditions d'accès au Foyer ?

Que va-t-il se passer pour eux concrètement avec ce transfert ? Qui des autres ?

Je sais que votre réflexion est bien avancée sur l'ensemble de ces aspects. Nous espérons que vous accepterez de nous répondre.

Pour rappel, si le PTB soutient très clairement le ré-investissement et l'agrandissement du parc de logements sociaux, il s'agit ici d'un transfert "one shot", un transfert public-public, qui n'est pas une mesure structurelle pour recommencer à construire du logement social à la hauteur des besoins de la population. Le vrai changement concernant un éventuel redémarrage de la politique de construction de logement social viendra surtout des gros projets immobiliers (PAD midi, Prison, etc), au moment d'imposer aux gros promoteurs privés de contribuer via des transferts privé-public.



Logement, Affaires sociales, Petite enfance, Santé publique et Sports

Loic FRAITURE

Avenue Jean Volders, 44

1060 Saint-Gilles

Saint-Gilles, le

réf: 3/24/22 vos réf:

annexe(s):

Objet : votre question relative au transfert de 250 logements de la régie Foncière vers le Foyer du Sud

Monsieur le Conseiller communal,

Nous faisons suite à votre courriel du 3 mars dernier par lequel vous souhaitez obtenir des détails sur le transfert des 250 logements de la Régie vers le Foyer du Sud. Vous trouverez ci-après les éléments de réponse fournis par l'Echevine en charge du logement.

Comme vous le savez, le projet d'éventuellement céder des bâtiments de la Régie Foncière vers le Foyer du Sud est inscrit dans l'accord de majorité de Saint-Gilles. Le territoire communal étant presque entièrement bâti depuis les années 1930, il n'y a pas de réserve foncière qui permettrait d'accroître significativement le nombre de logement sociaux.

Ce projet est donc une opportunité pour le secteur du logement social qui doit être examinée dans tous ses aspects (financiers, état du bâti, situation des locataires actuels....).

Comme prévu dans l'accord de majorité, le Collège veillera à ce que les locataires concernés ne soient pas lésés au cas où le projet se réalise.

Nous n'en sommes qu'aux contacts préparatoires. Nous vous tiendrons informés de la méthodologie de travail et du calendrier.

A noter que la commune de Saint-Gilles s'est engagée à utiliser les montants dégagés par ces ventes pour augmenter le nombre de logement de la Régie Foncière et de poursuivre la rénovation dans les logement plus anciens.

En espérant avoir pu répondre à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège :

Saint-Gilles Place Van Meenen 39 B-1060 Bruxelles

Contact: Cathy Marcus

0032 (0)2 536.02.65

c.marcus@stgilles.brussels

т 0032-(0)2 536 02 11

F 0032 (0)2 536 02 02

м contact.1060@stgilles.brussels

w www.stgilles.brussels

BIC GKCCBEBB IBAN BE53 0910 0017 7053 Le Secrétaire communa

Laurent PAMPFER

Le Bourgmestre,

Charles PICQUÉ